



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 5 juillet 2019

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 4 juillet 2019 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Denis Chalifoux, président, Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne Guylaine Legault, membres.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette, membre substitut et Gabrielle Labonté, secrétaire

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-07-66

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 juin 2019

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 6 juin 2019.

ADOPTÉE

2019-07-67

2019-07-68

Appui à la municipalité de Val-Morin - Demande au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Étude d'opportunité pour construire deux dessertes autoroutières sur l'autoroute 15 – Sortie 76



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Val-Morin, le Village de Val-David et la Ville de Sainte-Adèle ont adopté des résolutions d'appui en faveur de la construction des deux dessertes autoroutières sur l'autoroute 15 – sortie 76;

CONSIDÉRANT QUE

le gouvernement du Québec propose aux municipalités locales une aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT QUE

le ministère des Transports du Québec exige une étude d'opportunité sur la construction de deux dessertes autoroutières sur l'autoroute 15 à la sortie 76 pour justifier l'inscription de ce projet dans la programmation des travaux d'amélioration de ses infrastructures routières;

CONSIDÉRANT QUE

cette étude d'opportunité concorde avec les priorités régionales des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Val-Morin propose au Village de Val-David et à la Ville de Sainte-Adèle de présenter conjointement une demande d'aide financière dans le cadre du programme FARR;

CONSIDÉRANT QUE

le coût d'une étude d'opportunité est estimé à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC des Laurentides devrait participer financièrement au montage financier de cette demande d'aide financière pour un montant maximum de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Val-Morin et certains contributeurs de son territoire se sont engagés à contribuer pour un montant maximum de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE

ce projet de construction de deux dessertes autoroutières devrait accroître la sécurité routière sur la route 117, éliminer le trafic de transit sur la route 117, offrir une voie de contournement en cas d'accident majeur sur les routes 15 et 117 et finalement réduire le temps d'intervention du service incendie de la Régie incendie des Monts;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, pour la sécurité de la population, donne son appui à la Municipalité de Val-Morin pour présenter une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) dans le but de réaliser une étude d'opportunité pour construire deux nouvelles dessertes autoroutières sur l'autoroute 15 à la sortie 76.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, et à la Député du comté de Bertrand, madame Nadine Girault.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-07-69

Comptes à recevoir

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 27 juin 2019.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-07-70

Comptes à payer

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 27 juin 2019, au montant de 2 193 797.01\$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-07-71

Adjudication de contrat – Achat d'un camion autopompe – Appel d'offres RIDM-20180101

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a demandé des soumissions par son appel d'offres numéro RIDM-20180101;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu une proposition conforme;

CONSIDÉRANT QUE

faisant suite aux résultats d'ouverture de la soumission, voici les montants proposés, plus taxes applicables ;

Soumissionnaire	Option 1 Camion autopompe neuf	Option 2 Camion échelle 95 pieds avec nacelle neuf	Option 3 Camion autopompe neuf Camion échelle 95 pieds avec nacelle neuf	Option 4 2e camion autopompe neuf identique à l'option 1
1200 Degrés	694 853,83 \$	1 397 485,12 \$	2 067 303,12 \$	724 214,86 \$



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QU'

un contrat a été accordé à « 1200 Degrés » pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf et d'un camion échelle (option 3) par la résolution numéro 2018-07-74 ;

CONSIDÉRANT QUE

par une clause spéciale, la Régie s'était garantie le prix d'un 2^e camion autopompe neuf (option 4) 365 jours suivants la date de l'adjudication de l'option 3;

CONSIDÉRANT QUE

les démarches seront entrepris pour l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du règlement d'emprunt numéro 106 décrétant une dépense et un emprunt de 832 666.03\$, pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, sous réserve de l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du règlement d'emprunt numéro 106 :

- accorde à « 1200 Degrés », un contrat pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf, selon l'option 4 de l'appel d'offres RIDM-20180101.
- autorise la Régie à effectuer cette dépense au montant de 724 214.86\$, taxes en sus, qui sera financée par le règlement d'emprunt numéro 106.
- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-07-72

Adjudication de contrat – Achat d'un ensemble d'outils de désincarcération – Appel d'offres RIDM-20190602

CONSIDÉRANT QUE

une partie du surplus non affecté a été attribuée au projet d'achat d'un ensemble d'outils de désincarcération, par la résolution 2019-03-24 ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro RIDM-20190602 ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu deux (2) soumissions conformes ;

SOUSSIONNAIRES	PRIX (avant taxes)
1200° - Boivin Gauvin	50 325 \$
Code 4 Fire & Rescue	53 560 \$



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- accorde à 1200° - Boivin Gauvin, un contrat pour l'acquisition d'un ensemble d'outils de désincarcération de marque Holmatro.
- autorise la Régie à effectuer cette dépense, au montant de 50 325 \$, taxes en sus, qui sera financée par le surplus non affecté.
- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-07-73

Vente du camion échelle – Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a signé une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d'appels d'offres, pour la fourniture de services spécialisés pour la gestion des biens excédentaires ;

CONSIDÉRAN QUE

la vente du véhicule pompe échelle Seagr a été autorisée par la résolution 2019-05-50 ;

CONSIDÉRANT

les soumissions reçues au CSPQ correspondant au numéro de l'appel d'offres 19-0139;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- la vente du véhicule échelle Seagr au montant de 11 309 \$.
- le paiement du montant de la vente au CSPQ pour les frais d'administration, conformément à l'entente ;
- le directeur à signer tout document nécessaires aux fins de cette résolution ;

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2019-07-74

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Adoption du règlement d'emprunt 106 décrétant une dépense et un emprunt de 832 666.03\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire de faire l'acquisition d'un camion autopompe neuf;

CONSIDÉRANT QUE

le coût de l'achat est estimé à 724 214,86 \$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement d'emprunt 106 décrétant une dépense et un emprunt de 832 666.03\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

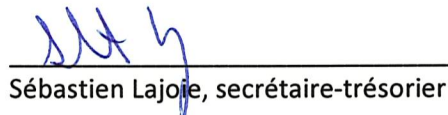
Période de questions d'ordre général

2019-07-75

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre, appuyé par Michel Bazinet, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15 h 01.


Denis Chalifoux, président


Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier